

552

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 552 3 juillet 1980
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi
Victor Ruffly

L'affaire du siècle

Fin 1977 déjà, peu après l'adoption par le Conseil national de la loi sur la prévoyance professionnelle (2^e pilier), nous exprimions dans ces colonnes (DP 434) notre crainte de voir le Conseil des Etats, le moment venu, prendre des options très différentes de la Chambre du peuple, vu le coup de récession frappant notre économie.

Une année plus tard (DP 474), la commission du Conseil des Etats obtenait le feu vert de deux experts (les professeurs Fleiner et Jagmetti) pour ébaucher une solution de 2^e pilier par étapes, fort différente de celle du National. Confirmation de nos prévisions, mais désillusion tout de même.

Juin 1980, adoption par le Conseil des Etats de sa loi qui représente à ses yeux une solution économiquement supportable et administrativement simple, aux yeux des autres un pas en arrière, une prévoyance peu généreuse.

Bornons-nous à souligner les différences essentielles entre les versions «Conseil national» et «Conseil des Etats».

— Primauté des cotisations ou primauté des prestations. *Sans entrer à nouveau dans les détails, un bref rappel historique. Au moment du vote constitutionnel de 1972, c'est la primauté des prestations qui était envisagée (les futures retraités savent ce qu'ils toucheront). Peu après le verdict populaire, les milieux patronaux revendiquaient l'adoption du principe de la primauté des cotisations (employeurs et salariés savent ce qu'ils vont payer). Après de longues études, on croit découvrir qu'il n'y a pas beaucoup de différence entre les deux systèmes; d'où la solution du Conseil national qui met en avant la primauté des prestations mais en autorisant dans certains cas celle des cotisations. Le Conseil des Etats, lui, prescrit la primauté des*

cotisations: «Payez, vous verrez plus tard ce que vous toucherez!» En 1972, nous disions dans DP que la primauté des prestations pure n'était pas admissible, qu'il fallait avoir un œil sur les cotisations. Aujourd'hui, retournons le postulat: la primauté des cotisations ne convient pas du tout si on ne fixe pas un minimum aux prestations!

— Génération d'entrée. *Il s'agit de toutes les personnes âgées de plus de 25 ans au moment de l'entrée en vigueur de la loi. La solution du Conseil des Etats est peu généreuse envers les assurés les plus âgés.*

— Elimination du pool de compensation prévu dans la version du Conseil national; celui-ci avait comme fonctions de couvrir

- les frais de la génération d'entrée,*
- le renchérissement pour les rentes en cours,*
- les pertes dues à une institution devenue insolvable.*

Le pool est remplacé, version Conseil des Etats, par un fonds de sécurité qui ne maintient que très faiblement l'élément de solidarité entre assurés.

Précisons encore à ce sujet que le pool n'a jamais eu les faveurs des assureurs. Celui-ci avait pour conséquence de leur retirer la gestion d'une part des 80 milliards déposés actuellement auprès d'eux (à titre de comparaison, fonds de compensation de l'AVS: 10 milliards). D'où la lutte acharnée menée contre lui.

— Bonifications de vieillesse. *Le Conseil des Etats propose un échelonnement plus large que celui du Conseil national. C'est probablement le seul point positif du projet du Conseil des Etats, puisqu'il provoque un degré de capitalisation moins grand (ce que nous demandons dans DP depuis le début).*

— La compensation du renchérissement n'est pas garantie, ce qui est en contradiction avec l'article constitutionnel qui prévoit le maintien du niveau de vie antérieur des rentiers.

SUITE ET FIN AU VERSO

L'affaire du siècle

— Sur le plan administratif, les institutions de prévoyance existantes auraient plus de facilité à être reconnues (et pour se multiplier encore!).

Pour atténuer les effets négatifs de sa version, le Conseil des Etats a également adopté une disposition qui prévoit une révision de la loi après dix ans.

Les perspectives, quant à elles, sont sombres! Nous ne reviendrons pas sur nos options fondamentales opposées à cette forme de 2^e pilier, sur-nommé dès 1973 «l'affaire du siècle», qui l'est devenue et le devient encore plus de manière quasi irréversible. Concentrons-nous sur le calendrier à venir!

La loi sur la prévoyance professionnelle va commencer sa navette entre les deux chambres — pour combien de temps? — la version du Conseil des Etats étant soutenue par les organisations d'employeurs et les assureurs, celle du Conseil national par les syndicats, qui prennent peu à peu conscience du bateau sur lequel ils sont montés.

Alors de deux choses l'une, la version commune se rapproche de celle du

— Conseil national, ce qui semble difficile vu la détermination de la Chambre haute,

ou de celle du

— Conseil des Etats, avec l'établissement par étapes de la prévoyance professionnelle.

Avec, dans les deux cas, le risque évident de lancement de référendum par la partie opposée.

Entrée en vigueur de la loi: au plus tôt en 1983, les pleins effets de la prévoyance professionnelle n'étant atteints pour la génération âgée de trente ans en 1972 qu'au moment de prendre sa retraite, soit après l'an 2000. Alors... patience; encore plus de patience!

Bon pour Lausanne: bon pour le canton?

Un centre de recherches de Nestlé à Vers-chez-les-Blanc: depuis deux semaines, l'installation de la multinationale veveysanne dans les «hauts» de Lausanne fait l'objet d'un débat dans ces colonnes. D'abord (DP 550), l'accusation; puis (DP 551), la défense. En filigrane, une réflexion sur l'aménagement du territoire et sur la place de Lausanne dans le canton de Vaud. Aujourd'hui, deux nouvelles contributions: une réponse à la défense des intérêts lausannois et une présentation de certains intérêts «supérieurs» en jeu dans cette affaire (Réd.).

Un des arguments avancés dans la réplique lausannoise (DP 551) au sujet de l'implantation de Nestlé à Vers-chez-les-Blanc est très révélateur; il montre en tout cas bien les limites à l'intérieur desquelles un problème «doit» être posé pour trouver une solution dans le cadre des politiques traditionnelles. Voyons plutôt! Il nous semblait intéressant d'analyser les effets d'un déplacement, même partiel, d'entreprise, en fonction de l'économie vaudoise, en fonction de la répartition de la «croissance» dans l'espace cantonal. Il nous semblait intéressant, pour ce faire, de dépasser les données brutes liées au point de départ et au point de chute. Et cette démarche a été assimilée, trop rapidement, à une dénonciation déguisée du «soi-disant hégémonisme lausannois»!

Nous pensions simplement utile, au moment où se prépare le plan directeur cantonal relevant de toute une conception de l'aménagement du territoire, où se précise la loi cantonale vaudoise sur la régionalisation, qu'on s'interroge sur les conséquences manifestes d'un transfert bien précis de lieu de «production», et ce en termes d'équilibres régionaux.

Qu'on cesse d'accorder son crédit, en période de stagnation économique, à une conception d'aménagement du territoire préconisant la décentralisation dite «concentrée» (c'est-à-dire répartie sur des centres de moindre importance, mais désignés dans un «plan»), ce revirement-là mérite au moins, à notre sens, un examen critique!

Car il est un constat qui fait une certaine unanimité: dans notre système, les mouvements de recul économiques s'accompagnent de mouvements de concentration sur le plan géographique; des «centres» vaudois de moins grande importance, voire des régions entières, éprouvent des difficultés qui vont s'accroissant. A partir de ce constat, posons-nous au moins une question toute pratique: tout ce qui est bon pour Lausanne est-il, sans exception, bon pour le canton?

Une autre chose frappe à la lecture de l'argumentation lausannoise. Si nous comprenons bien, l'implantation du centre de recherches Nestlé ne devrait pas être contesté pour la «bonne» raison que, comparé aux autres communes, Lausanne en fait déjà beaucoup dans le cadre de ses nouveaux plans d'extention! En créant de vastes zones agricoles, Lausanne montre l'exemple à ses voisins, à Epalinges notamment, qui renâclent devant l'obligation de réserver de telles zones. Davantage même: Lausanne, en limitant ses zones de villas, diminue ses chances de garder ou d'accueillir des contribuables intéressants, attirés systématiquement par d'autres communes plus larges dans leur politique d'affectation du sol.

Bref, dans ces conditions, et compte tenu de la diminution de la population et du nombre d'emplois, on ne saurait exiger de Lausanne qu'elle renonce à abriter de nouvelles activités.

UNE STRATÉGIE COMMUNALE

Bien que de nature très différente, ces deux types d'arguments révèlent l'existence d'une stratégie exclusivement communale, difficilement compati-

ble avec la réalité régionale suscitée par l'agglomération lausannoise.

Alors même que l'évolution économique et sociale n'a fait qu'accroître les liens de dépendance unissant le «centre» et les communes de la «couronne», la région lausannoise, après seize ans d'existence, n'est donc pas parvenue à susciter cette solidarité intercommunale indispensable à la juste solution des problèmes qui la concernent.

Déjà dans la simple analyse, on doit admettre l'émergence d'une coexistence de caractère vraiment régional. Les exemples qui le démontrent abondent. Une note parmi d'autres: les 5000 habitants perdus par la commune de Lausanne entre 1965 et 1970 sont à porter au crédit de l'agglomération lausannoise dans son ensemble.

LA PLACE DE L'ÉTAT

Dans ces conditions, reprocher à l'Etat de ne pas intervenir assez fermement auprès des communes récalcitrantes tient pour le moins du constat d'échec. Un extrait de la préface du document

POINT DE VUE

L'intérêt général et ses défenseurs

Qui défend l'intérêt général? Qui est le détenteur de la vérité? L'autorité constituée! Si vous ne partagez pas ses analyses, vous défendez les intérêts particuliers! Car l'intérêt général est un, et l'autorité élue, infaillible. Citoyens, fermez le ban et passez à l'isolement.

Hélas, aucune formation politique ne peut aujourd'hui revendiquer l'exclusivité de ce manichéisme simpliste.

Pourtant, il faut le rappeler: l'intérêt général se définit par ses enjeux, qui sont multiples et parfois radicalement contradictoires, selon qu'ils portent sur le court terme ou le long terme et qu'ils nous engagent à des décisions irréversibles ou non.

datant de 1966 et intitulé «La région lausannoise de Lutry à Morges», signée conjointement par G.-A. Chevallaz et J.-P. Vouga, alors respectivement syndic de Lausanne et architecte de l'Etat, ne laisse aucun doute là-dessus. Nous citons:

«(...) En fait, le travail que nous présentons a, sur un double plan, une portée bien plus vaste. Il servira tout d'abord, nous sommes en droit de l'espérer, d'exemple et de guide pour d'autres régions placées devant les mêmes problèmes. Il doit préparer ensuite les populations de 24 communes, ou tout au moins leurs éléments agissants, à prendre conscience que leur solidarité est désormais la première exigence de l'équilibre de toute la région, qu'il n'est pas de décision communale importante qui n'ait de répercussions sur les communes voisines et que l'action conjuguée est de la compétence des communes, non de l'Etat.»

En l'occurrence, la compétence de l'Etat (Confédération et canton) s'est limitée au subventionnement des travaux d'étude pour l'opération: 1,2 million.

Il y a longtemps que certains dénoncent la légèreté des autorités lausannoises qui prirent la décision purement opportuniste, en 1969, de déroger — en vendant un terrain à Nestlé dans le Jorat lausannois — à toutes les études d'aménagement régional faites jusque-là.

L'opération fut justifiée par une panoplie d'arguments conjoncturels, tous démentis par des faits ultérieurs. Qu'importe, on en change, tout en nous affirmant aujourd'hui que, certes, «il est loisible de constater, avec un certain recul, combien furent frêles les prévisions et pronostics sur le développement de la région concernée» (préavis municipal). Mais qu'on nous comprenne bien: que les autorités lausannoises se disent préoccupées par la diminution du nombre d'emplois sur le territoire communal ou par l'émigration vers la périphérie d'une partie de ses contribuables nous paraît légitime et ressortir à l'intérêt général. Encore qu'on ne

puisse, en l'occurrence, se dispenser d'analyser les causes de ces phénomènes et les remèdes qu'on prétend leur apporter.

Ce n'est là cependant qu'une partie de l'intérêt général, l'un des enjeux en présence. Il y en a un deuxième, que certains ont mis dans la balance dès 1969 et qui n'a, lui, rien perdu de son actualité: la sauvegarde de la vocation d'une région, la conservation, pour les générations qui nous suivront, d'un patrimoine.

Depuis onze ans, les idées, les valeurs et la législation ont évolué de manière convergente vers la priorité de cet enjeu, non par mode, comme on le dit de manière légère et superficielle dans DP 551, mais parce qu'on atteint ici à une limite qui, franchie, compromettra l'avenir de manière irréversible.

Le cas de l'implantation de Nestlé à Vers-chez-les-Blanc et de sa projection négative sur un vaste secteur environnant est exemplaire.

Prenez une carte au 1:25 000 de cette région et vous comprendrez que sa vocation de dernière liaison naturelle ininterrompue Jorat-lac, par les vallons du Flon Morand, puis par la Paudèze — soulignée par J.D. Urech dans son premier rapport, de juin 1970, à l'intention de la Municipalité lausannoise — ait un caractère ultime. Qu'on y porte atteinte au nom de l'enjeu conjoncturel et on aura porté atteinte, de manière irréversible, à cet autre enjeu d'intérêt général: la conservation minimale du patrimoine, un enjeu permanent!

Alors nous voilà renvoyés à la question posée ici même en 1970 (DP 123): les partis politiques sont-ils capables de sortir de structures étroites, conçues exclusivement en fonction de l'efficacité immédiate?

La question est essentielle car les choix auxquels nous sommes confrontés dans le domaine du développement, avec leur projection sur les plans de la croissance économique, de l'emploi, mais aussi de l'exploitation de ressources — énergies, sol, air, eau, etc. — qui ont en commun d'être limitées, sont des choix de société.

Georges Leresche

PAIN QUOTIDIEN

Les semences dans la poche des riches

«*Sous peu, nous pourrions nous rendre compte que notre survie dépend d'une manière beaucoup moins prestigieuse que l'or noir, l'or jaune ou tout autre métal réputé indispensable à la technologie de pointe, et pourtant bien plus essentielle: les semences.*» C'est cette proposition que nous développons, sur la base de renseignements réunis au Canada par une association pour le développement, dans le dernier numéro de DP (551). Aujourd'hui, quelques précisions supplémentaires sur les régions génétiquement favorisées, dites centres Vavilov, et le commerce international des semences (Réd.)

Les semences, ce capital génétique sur lequel nous vivons, semblent bien gardées. Tout un réseau d'instituts, d'organisations et de banques collecte et stocke ce trésor-là, primordial pour l'ensemble de la planète. A la tête de ce réseau, le Bureau international des ressources génétiques végétales, à Rome, qui coordonne l'acti-

tivité de huit centres régionaux situés dans les «zones Vavilov». On compte encore une soixantaine de banques nationales, les deux plus importantes — est-ce étonnant? — se trouvant aux Etats-Unis et en Union soviétique. A cela s'ajoutent les collections privées des grandes sociétés dont le contenu est généralement inconnu. La FAO, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, estime par exemple que United Brands — l'ancienne United Fruit — détient les deux tiers des souches de bananiers actuellement connues.

Pourtant ce système n'est dense qu'en apparence. Les ressources financières à disposition du Bureau international et de ses agences régionales sont maigres. Si en 1974 on estimait à un milliard et demi de dollars les dépenses pour la recherche agricole dans le monde — dont 85% pour les seuls pays occidentaux — une infime partie était affectée à la collecte et à la conservation des semences.

LES CÉRÉALES D'ABORD

Et ces activités ne sont pas menées de manière systématique! L'accent est trop souvent mis sur le développement de semences uniformes et à

haute productivité au détriment des espèces sauvages qui disparaissent. L'attention prioritaire accordée aux céréales conduit à négliger la récolte d'autres plantes alimentaires. Les banques nationales travaillent en ordre dispersé, souvent dans les limites étroites de leurs propres intérêts. L'apparition des compagnies privées dans la collecte et la conservation des semences est positive dans la mesure où elle peut permettre d'augmenter le capital génétique sauvé; mais elle présente aussi le danger de voir apparaître des monopoles pour une ou plusieurs espèces déterminées.

D'ailleurs parmi les experts les avis sont partagés; certains pensent que le transfert et la conservation des semences dans les banques comportent des risques trop élevés — pertes, destruction —: la méthode la plus simple consisterait à préserver les espèces dans leur environnement naturel. Or le réseau international de conservation, tel qu'il est conçu actuellement, favorise le transfert du capital génétique végétal dans les pays développés.

Ce processus crée des situations absurdes: les Américains détiennent des espèces de blé en provenance de 27 pays dont 22 du tiers-monde; or dans ces régions qui comptent parmi les plus

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Une fondue littéraire

A contre-temps / Huitante textes vaudois de 1980 à 1380: tel est le titre du livre offert à l'occasion de leur 40^e anniversaire par les Groupements patronaux vaudois «à tous les jeunes gens et jeunes filles du canton qui obtiendront en 1980 leur certificat de fin d'apprentissage, le diplôme de l'Ecole de commerce, le baccalauréat ou la maturité fédérale».

Le livre *présente* bien: on est tout d'abord enthousiasmé.

«Le comité s'est laissé conduire par son plaisir, lit-on dans la notice d'introduction. Mais il s'est tout de même astreint à ne laisser dans l'ombre aucun des écrivains importants de ce pays (...) On peut certes discuter ses choix, regretter certaines absences, mais ce qui l'a toujours guidé c'est l'espoir (...) que tous ceux qui liront ce recueil y éprouveront du plaisir et l'envie de découvrir dans les œuvres elles-mêmes la richesse de nos lettres.» De fait, si j'ai regretté l'absence de Landry, de Borgeaud, de Suzanne Derieux (pour m'en tenir aux

«primés» — respectivement Prix de la Guilde, Prix Renaudot et Prix Veillon), cette absence est compensée par la présence de Buenzod, dont l'œuvre romanesque est volontiers négligée; et plus encore par celle d'Hélène Champvent, systématiquement ignorée et dont la vieillesse fut assombrie par le plus injuste des mépris. Buenzod, Hélène Champvent: beaucoup sera pardonné aux éditeurs...

Mais pour le reste, hélas!... Bientôt, on découvre en effet que le comité (composé du professeur Giddey, de M^{me} Fornerod et de MM. Bridel, Desponds, Manuel, Martin et Regamey) a procédé

défavorisées du globe, quatorze pays ne possèdent plus les espèces originaires de leur propre sol; ils dépendent dorénavant des Etats-Unis!

LES DETTES DU KENYA

Un expert découvre par exemple que le mélange de graminées et de légumineuses développé en Australie et acheté par le Kenya pour fixer les sols est en fait originaire du Kenya; il est parti un jour dans la mallette d'un homme de science et revenu contre bon argent dans la valise d'un voyageur de commerce...

Déjà le tiers-monde a perdu le contrôle d'une partie de son capital génétique alimentaire. Une véritable politique de développement ne devrait-elle pas commencer par la reconstitution et le développement de ce capital?

C'est un fait: en matière alimentaire, l'aide actuelle contribue au contraire à accroître la dépendance du tiers-monde, aussi bien l'apport direct d'aliments que l'introduction de certaines techniques.

La semaine prochaine, suite et fin avec le rôle joué par la «révolution verte», qui n'a pas fait illusion longtemps, et par les multinationales de la chimie.

selon les principes éprouvés de la fondue moitié-moitié ou du bircher-muesli... Le résultat est une foire aux échantillons d'une futilité irrémédiable, un «chapiotage» consternant!

Une page est consacrée à Gaberel: la moitié supérieure occupée par une photo; l'autre moitié par 6 lignes d'introduction et 7 vers (*sept!*) Croit-on vraiment donner ainsi l'envie aux jeunes lecteurs «de découvrir...» etc.?

Autre exemple: une page également présente Henri Warnery, dont la notice — qui précède huit vers — nous apprend qu'il était un bon garçon, plein des plus belles qualités morales, mais sans grand

talent! Je cite: «Il ne fut pas un grand poète, mais un écrivain et un homme généreux, tourné vers le malheur des autres, méditatif, mais peu artiste.» Ce qui revient à reconnaître que le choix qu'on a fait est saugrenu.

De M^{me} de Stael (deux pages), on nous dit que son œuvre la plus éclatante fut Coppet... Suit une lettre à son père, qui nous révèle que son rhume est presque passé, mais qu'elle a eu «à la place cette nuit des douleurs d'entrailles assez vives et de la fièvre». De qui se moque-t-on? Encore une fois, croit-on que la lecture de pareilles fadaïses conduira à celle de *Corinne*?

Il y a plus grave: pour ne citer que lui, Jacques Mercanton, apparemment mieux traité (12 pages) n'est pas représenté par l'une de ses nouvelles, ni même par un fragment de l'un de ses romans, mais par *trois* passages tirés de *L'Été des Sept Dormants*

REÇU ET LU

La grande stabilité des quotidiens

L'«analyse média» est l'exercice annuel par lequel les spécialistes prennent la température de la presse dans notre pays. Un exercice dont les résultats sont de première importance pour les annonceurs qui doivent pouvoir régulièrement savoir quelle est la «pénétration» du journal dans lequel ils achètent de la place pour toucher des lecteurs. Régulièrement, dès la parution de ces informations, les services de Ringier spécialisés dans le marketing en diffusent à leurs clients un «digest». Dans une certaine mesure, on comprend la rapidité de leur réaction: depuis des années, le «quotidien inter-régional» «Blick» se place dans le peloton de tête des publications ayant enregistré une progression sensible. C'est encore le cas cette année (la «NZZ», «Sport» et la «Weltwoche», tous classés dans la même rubrique que «Blick», sont stationnaires).

A l'évidence, ces chiffres méritent d'être replacés

— on a le goût des «digests» ou on ne l'a pas! Que dirait M^e Regamey, dont je crois savoir qu'il est un mélomane averti, si on lui proposait un concert composé de trois extraits de la IX^e symphonie, d'une variation de Goldberg, d'un motif de Schubert, de quelques notes extraites d'une valse de Chopin, etc.? Que c'est là un programme de Patagons, venus tout droit des bords... du Limpopo!

Enfin: Cherpillod et Velan, rangés bien malgré eux sous la bannière des Patrons vaudois, cependant que Chessex, tout rougissant d'une émotion pudique, se recommande de M. Ernest Giddey, président du Conseil synodal. Ce n'est pas d'une fondue moitié-moitié qu'il faut parler, mais d'une véritable soupe de Kappel, arrosée au goût du jour de vodka et de coca-cola!

J. C.

dans une perspective plus large que douze mois. Pour l'instant, quelques reflets des changements les plus sensibles enregistrés de 1979 à 1980.

Pour les douze quotidiens romands cités, la stabilité de la «pénétration» est générale. Exceptions: une baisse de 10% environ pour «La Suisse», tant la semaine que le dimanche, une hausse de 30% du Groupe romand, support publicitaire offert conjointement par le «Journal de Genève», la «Gazette de Lausanne» et la «Nouvelle Revue de Lausanne».

A Berne, baisse de la «pénétration» de la «Berner Zeitung» et hausse pour son concurrent «Der Bund».

Au Tessin, baisse pour le «Dovere» (radical), probablement victime de tiraillements à l'intérieur du parti dont il est le port-parole.

— La «Basler Zeitung» a créé une édition pour l'étranger afin que les Bâlois ne se sentent pas trop seuls en voyage ou en vacances. Par ordre de priorité, ce sont l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche, et plus tard la France et l'Espagne qui seront plus largement desservies qu'aujourd'hui.

Ces enseignants d'où vient tout le mal...

Que le texte de Gil Stauffer intitulé «Les enseignants-gnan (DP 547) aient provoqué des réactions violentes parmi nos lecteurs, c'est le moins qu'on puisse dire! Aujourd'hui, comme elle nous est parvenue, une de ces prises de position amères.

Juste un mot pourtant, avant de vous laisser avec notre correspondant: depuis des mois, depuis des années, DP poursuit une réflexion sur l'enseignement, sur la politique de l'éducation à tous les niveaux en Suisse (et parfois ailleurs); le «point de vue» publié par notre ami Gil Stauffer en toute liberté dans ces colonnes ne doit pas masquer cette trajectoire sans cesse affinée ou corrigée au besoin; au contraire: il y a quelque chose de vital dans l'irrespect, quelque chose qui, salutairement, nous force à reconsidérer les valeurs acquises ou prétendues telles avec des yeux neufs, et qui nous permet finalement de mieux voir quels sont nos propres choix (Réd.).

La peau tannée par les coups — ces temps nous sommes servis, merci — le moral endurci par les attaques contradictoires que nous subissons, nous nous sommes progressivement bardés d'une carapace d'indifférence à ne pas confondre, évidemment, avec la croûte de bêtise dont nous affuble Gil Stauffer.

Il y a cependant des mots, des phrases, des flèches qui perceraient n'importe quelle cuirasse, surtout lorsqu'elles nous arrivent dans le dos et qu'elles sont chauffées à blanc par un ressentiment passif.

Nous aimerions pouvoir comprendre: que nous reproche ce journaliste? De ne pas avoir changé l'école? De ne pas l'avoir suffisamment changée?

Trop? De ne pas avoir été assez incisifs? Le grief manque de netteté.

Nous pourrions ici plaider notre cause, évoquer les diverses réformes dont nous avons pris l'initiative et que nous portons à bout de bras. Nous pourrions dire tout ce que nous entreprenons dans nos classes, citer toutes les tentatives où se sont usés notre courage, notre persévérance, notre obstination, tant il est difficile de faire admettre et comprendre les changements dont la nécessité pourtant paraît évidente. Nous pourrions...

A quoi bon! J'ai peur que tout cela ne convainque pas, l'enseignant étant dans certains milieux irrémédiablement conforme au cliché que vient de reprendre à son compte, et cela est aussi nouveau que décevant, «Domaine Public».

Nos censeurs se sont montrés violents souvent, incohérents, injustes, malhonnêtes parfois. Rarement, pourtant, la critique est descendue au niveau de l'injure, de l'ironie méprisante, du dénigrement massif et sans nuance atteint par G. Stauffer: planqués qui se prennent pour des maîtres, olibrius qui n'ont jamais travaillé que du chapeau, toquards, blancs-becs, nénettes ou gugusses...

L'EXPÉRIENCE DE LA VIE

Pour dire quoi au fond? Qu'il conviendrait d'inclure une condition préalable à la formation des enseignants: une expérience de la vie, cinq ans d'activité professionnelle hors de l'enseignement. L'idée n'est pas nouvelle. Périodiquement, elle resurgit, comme d'autres idées fixes, d'autant plus séduisantes qu'elles se révèlent inapplicables. En l'occurrence, celle-ci aurait-elle été admise, il y a dix ans seulement, qu'il n'y aurait plus eu d'instituteurs, plus de maîtres secondaires; il fallait être, en effet, il n'y a pas si longtemps, un idéaliste à tout crin pour envisager une carrière d'enseignement alors que s'offraient tant de voies mieux rémunérées. Venir à l'enseignement après une activité autre, était une gageure que bien peu ont tenue.

Maintenant tout est devenu différent: le chômage menace, l'instabilité économique inquiète et

l'enseignement attire à nouveau; certaines idées, comme par hasard, reviennent à la surface.

On n'a plus d'argent, mais des idées. Des idées seulement, car, que je sache, dans bien des cantons, la formation d'enseignants n'est pas fermée aux gens qui «ont de la tripe». Il n'y a pas de raison que d'aguerris aventuriers ne viennent, de l'intérieur, chambouler le système. L'ennui, c'est que ce métier a, qu'on le veuille ou non, ses contraintes, ses exigences.

LA TRIPE

Mais c'est peut-être une autre sorte de tripe qu'il faut pour continuer, malgré les critiques incessantes, les remises en question, les pressions multiples, l'exercice d'un métier qui garde des dimensions que ne semble pas connaître Gil Stauffer.

Avoir de la tripe, pour nous, ne signifie pas nécessairement «gueuler fort» ou attaquer de front, dire en face — même si c'est dans le dos — ce que l'on pense. Ce n'est pas provoquer gratuitement. Avoir de la tripe, c'est reprendre chaque jour une tâche difficile, mal comprise, souvent ingrate. C'est croire à ce que l'on fait, c'est lutter dans le quotidien pour ce que l'on croit juste.

Certes, nous n'avons pas tous le même degré de courage, d'optimisme, de joie. A partir de quel degré faudra-t-il que nous laissons pendre nos camarades aux arbres de préaux? Quel degré d'engagement faut-il manifester pour échapper aux condamnations de Gil Stauffer et de ses trop nombreux semblables?

LE RÉALISME

Pour revenir au problème de fond, qui saurait prétendre qu'il y a une corrélation significative entre expérience professionnelle extérieure, entre travail d'usine et volonté de changement? entre travail à la ferme et enthousiasme éducatif?

Le réalisme, la soumission à la nécessité s'apprennent dans n'importe quelle profession. Ce dont effectivement nous pourrions nous plaindre, c'est

que beaucoup trop tôt, certains d'entre nous sont amenés à sacrifier leur idéalisme aux impératifs du quotidien.

Ni plus, ni moins que dans n'importe quel métier. Les journalistes eux-mêmes n'échappent pas à la règle, même si certains coups de gueule peuvent faire illusion.

Roudy Grob

Instituteur, membre du comité central de la Société pédagogique romande.

A SUIVRE

Depuis le début de l'été «Radio Adria» a repris ses émissions pour les touristes de langue allemande qui passent leurs vacances sur les côtes de l'Adriatique. Comme l'année passée, les éditions Ringier, un éditeur allemand et un éditeur autrichien diffusent de 7 h 55 à 22 h des bulletins de nouvelles toutes les heures, des émissions récréatives et des renseignements utiles pour les vacanciers. L'émetteur est situé à Aquileia près de Grado. Un banc d'essai pour Ringier, prêt à foncer en Suisse au cas où...

* * *

Migros, du temps de Duttweiler, avait pris une participation importante dans la maison de production cinématographique Praesens. Actuellement elle a modifié son aide à la production suisse. Le règlement de cette aide au cinéma suisse par la Fédération des coopératives Migros est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1980. L'encouragement pour l'année en cours est de 300 000 francs.

* * *

GYZ, cette abréviation signifie, en allemand — compréhensible de ce côté-ci de la Sarine, même sans traduction — «Gruppe Yverdon/Zurich», des réunions régulières, un programme d'activité et une case postale zurichoise. Après l'antenne des Groupements patronaux vaudois à Berne, voilà un autre souffle romand sur le territoire suisse allemand.

NOTES DE LECTURE

Indispensable allemand

Qu'attendez-vous pour rafraîchir vos connaissances d'allemand ou constituer des cercles de lectures allemandes afin de découvrir, dès parution, les publications alémaniques consacrées à la Suisse quotidienne. Une petite partie d'entre elles seulement seront traduites en français et pourtant la plupart méritent d'être connues...

— C'est le cas, tout d'abord, du «Lecteur vendu» d'Ueli Haldimann¹ qui met en évidence la pression des annonceurs sur la presse. Pas seulement les pressions directes par refus d'annoncer, comme dans le cas du «Tages-Anzeiger» qui avait fâché le groupe de pression des importateurs d'automobiles, mais aussi les pressions sur les imprimeries éditant des journaux vivant de la publicité. Dans ce livre, de nombreux exemples, des analyses des ressources de plusieurs quotidiens, une évaluation des plus grosses commandes d'imprimés (catalogues de Kuoni, 15 millions, catalogues de Jelmoli, 20 millions, etc.). En bref, une synthèse quasiment indispensable, même si la Suisse romande n'est pas traitée et si l'auteur situe «24 Heures» à Genève!

— Steffen Lindig a étudié de manière critique la Zurich rouge de 1928 à 1938. Le socialisme municipal helvétique ne mérite pas d'être considéré comme du socialisme, à son avis. Le volume reproduit un certain nombre de documents très intéressants sur cette période troublée².

— «La Découverte de la Suisse», publiée à l'occasion du premier quart de siècle d'existence d'Helvetas³: un recueil de textes d'auteurs contemporains tels Peter Bichsel, Regula Renschler, ou plus anciens, comme Friedrich Engels. Des textes groupés dans quelques chapitres: Le passé oublié, La Suisse divisée: sous- et sur-développement, Y a-t-il un racisme helvétique? La Suisse dans le con-

flit Nord-Sud et une annexe consacrée à la politique d'Helvetas. Des caricatures de Nico illustrent l'ouvrage.

R. B.

¹ Ueli Haldimann, «Der verkaufte Leser Presse unter Inserentendruck», Edition Lenos, ISBN 3 85787 077 X.

² Steffen Lindig, «Der Entscheid fällt an den Urnen», Eco Verlag, ISBN 3 85637 021 8.

³ «Die Entdeckung der Schweiz, 25 Jahre Helvetas». Z Verlag.

CHEVALLAZ

On ne sait jamais

Toujours attentive aux besoins et aspirations de ses lecteurs du «grand canton», la «Berner Zeitung» (près de 120 000 exemplaires, le double du «Bund») les a interrogés sur leur attitude à l'égard des horoscopes paraissant dans les journaux.

En bref: 33% des personnes interrogées (504) ne lisent jamais ces «prévisions», 19% en prennent connaissance régulièrement, et les autres (48%) à l'occasion.

Question crédibilité: 55% des personnes qui lisent (334) les horoscopes pensent y trouver du juste, et 41% admettent que leur contenu est totalement inventé.

Influence sur le comportement des lecteurs? «Non», disent-ils dans 89% des cas; «oui» parfois, concèdent 9%.

Au fond, M. Chevallaz était dans la bonne moyenne quand il disait, critiquant les prévisions économiques: «J'aurais tendance à leur préférer les horoscopes, dont les prévisions me paraissent souvent plus exactes» (DP 505/21.6.1979).

Inventions ou bavardages...

Il paraît que les interventions personnelles des conseillers nationaux pourraient embouteiller les débats. Comme si l'usage des droits parlementaires les vidait de leur sens. Pour «preuve»:

	Nombre en début de session	Liquidé en cours de session	Dépôt en fin de session	Nombre en fin de session
Motions	81	5	13	89
Postulats	55	6	26	75
Interpellations	61	9	25	77
	197			241

Se sont ajoutées également en cours de session:
— trois initiatives parlementaires (une quarantaine sont pendantes)

UNE NOUVELLE DE G. BAECHTOLD

Portail sur le passé

Régulièrement, pendant les mois d'été, notre ami Gilbert Baechtold nous offre sous forme de quelques «nouvelles» une petite place pour rêver. Dès aujourd'hui, le premier texte de cette cuvée 1980 (Réd.).

On dit que les architectes de villes nouvelles construisent çà et là des ruelles tortueuses, des façades biscornues où puissent s'accrocher le souvenir. Comme à un visage (mais les visages s'altèrent plus vite). De faux vieux murs en somme qui plongent les hommes dans un passé bidon et, pour satisfaire les chiens, des réverbères en plastique. Mais le vrai aussi peut tromper.

— 57 questions ordinaires (65 pendant la session de printemps).

Du coup, le PDC argovien Rüttimann a déposé une motion tendant à réviser le Règlement du Conseil national par une disposition ayant la teneur suivante:

1. Il ne peut y avoir plus de trois interventions personnelles pendantes, au sens du règlement, par député. Une intervention est pendante à partir du jour où elle est déposée et le reste jusqu'à ce que le Conseil décide de la transmettre ou de la rejeter, ou, s'il s'agit d'une question, jusqu'à ce que le Conseil fédéral y réponde.

2. Toute intervention personnelle qui vise à instaurer de nouvelles prestations financières de la Confédération ou à augmenter celles qui existent doit contenir une proposition précise sur le mode de financement des nouvelles dépenses envisagées.

Les conseillers nationaux Carrobio, Crevoisier et Ziegler Genève n'ont qu'à bien se tenir, tout comme M^{me} Mascarin et le sieur Oehler.

Ce jour-là, descendu à Perth d'un cargo rouillé, je m'étais enfoncé dans un pays plat et désert. J'étais accompagné du chien du commandant, radar poilu qui, avant même que ne hurle la sirène, percevait à des kilomètres les préparatifs de départ du cargo.

Je marchais dans les herbes, je marchais dans le sable. Soudain j'aperçus deux piliers et une grille. Rien derrière. Rien devant. Un seul portail posé dans la plaine australienne. Mais si semblable par cent détails à celui qui fermait le jardin de mes parents, que j'aurais pu mourir là avec le sourire de l'enfant prodigue revenu. Il fallut que le chien me tire par le pantalon pour me rappeler l'heure.

Avant de happer le bas de mon vêtement, lui-même avait longuement flairé le portail puis levé la patte pour marquer la position. Avec les mêmes égards que pour la villa de son maître (qui habitait Lon-

dres). Renifler, repérer les traces des vivants. En respectant chaque fois un temps d'arrêt. A la façon des grands loups de l'Alaska: flairer le passé en gardant un œil aigu sur le présent.

Comme nous retournions vers le port, je m'aperçus que le caniche avait un objet dans la gueule. Je l'appelai et lui pris des dents une vieille pipe fendue par le milieu. Une pipe droite, comme en fumait mon père, qui au sortir de notre jardin avait l'habitude de les taper contre un pilier du portail. Pour les vider. Et l'une aussi, un jour s'était fendue. Maintenant le caniche avait repris sa pipe et la tenait par le bout, serrée entre les dents. Exactement à la manière de mon père. Oui c'est mon père qui marchait à quatre pattes devant moi. Comme moi, jadis, marchais à quatre pattes derrière lui.

G.B.

A NOS LECTEURS

Rendez-vous dans quinze jours!

Non, «Domaine Public» n'abandonnera pas complètement ses lecteurs et amis en juillet et en août!

Mais, depuis l'été 1972, c'est-à-dire depuis la transformation de DP en hebdomadaire, l'équipe de rédacteurs amateurs du journal bénéficie d'une sorte de privilège estival, octroyé par les abonnés: elle peut ainsi ralentir le rythme, DP ne paraissant que tous les quinze jours pendant deux mois. Merci pour elle encore une fois! C'est le moment, vu le relatif engourdissement de l'actualité à cette époque, de faire le point, de rouvrir les dossiers, de peaufiner les projets d'avenir.

Le prochain numéro sortira donc de presse, non pas jeudi 10 juillet, mais jeudi 17 juillet. Merci d'en prendre bonne note. Et, en vrac, bonnes vacances!